



réinventons / notre métier

VOTRE INTERMÉDIAIRE

87 rue du Molinel

EP 56026

69706 MARCO EN BAROEUL CEDEX

Tel. 03 20 74 33 33 - Fax 03 20 74 84 62

contact@eurcap.fr - www.eurcap.fr

AXA ENTREPRISES

Service Destinataire

RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS ENTREPRISES

Bulletin de Souscription Simplifiée Tarifs applicables aux Affaires Nouvelles

COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ PROPOSANTE

Dénomination sociale, forme juridique, et adresse du siège social :

N° SIRET (obligatoire) :

N° Client AXA Entreprises (le cas échéant) :

DECLARATIONS DE LA SOCIÉTÉ PROPOSANTE

Table with 2 columns: Question and Yes/No options. Questions include: Le chiffre d'affaires annuel consolidé de la société... La société propose... La société propose... La société propose... La société propose... La société propose... La société propose... La société propose... La société propose... La société propose...

Si vous avez répondu OUI à toutes les questions, choisissez votre option de garantie dans la grille tarifaire ci-dessous*. Si vous avez répondu NON à au moins une des questions, contactez votre intermédiaire pour une étude plus approfondie.

GRILLE TARIFAIRE

Table with 4 columns: Plafond des garanties par période d'assurance, Cotisation forfaitaire annuelle TTC, Option de garantie choisie, and corresponding values.

* Nous vous recommandons de choisir une option de garantie dont le plafond équivaut au minimum à 10 % de votre chiffre d'affaires annuel consolidé. Si vous souhaitez une option de garantie ne figurant pas dans la grille tarifaire, contactez votre intermédiaire pour une étude plus approfondie.

Dans le cas où vous ne souhaitez pas souscrire les garanties des Annexes 1, 2 et 3 de notre contrat Responsabilité des Dirigeants, les cotisations proposées ci-dessus sont réduites de 10 %.

Tableau des garanties, montants et franchises Responsabilité des Dirigeants. Columns: Nature de la garantie, Garantie souscrite, Plafond des garanties en €, Franchise.

Le présent Bulletin de Souscription Simplifiée est subordonné à l'accord de l'assureur qui se réserve la possibilité de demander tout complément d'information ou de procéder à une analyse plus approfondie de la situation financière de la société proposante et de ses filiales.

La société proposante, dûment représentée par le soussigné, et se portant fort des assurés, déclare que les réponses faites ci-dessus sont exactes, complètes et sincères et qu'elles ne comportent aucune restriction de nature à induire en erreur l'assureur dans l'appréciation du risque proposé (article L.112-3 du Code des assurances).

Le caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances.

Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être, d'une part et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, les cédants de l'assureur responsables du traitement, tant en France qu'au Maroc, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs et organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés.

Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.

Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA France - Direction Relations Clientèle - 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale. Je ne m'y oppose en émettant à l'adresse indiquée ci-dessus.

Fait à ... le ...

Signature et fonctions du représentant légal de la société proposante précédées de la mention « lu et approuvé », et cachet commercial de la société proposante.

Date d'effet souhaitée : ...

Date d'échéance souhaitée : ...

Sauf mention contraire, le contrat prendra effet le jour de l'acceptation par l'assureur, et sous réserve du paiement de la cotisation.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214.709.030 € - 722.057.460 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances IARD Reunies, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes, sous le régime des assurances de dommages - Siren 775.699.300 - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - JRM/MS, S.A. au capital de 6.371.541,03 € - 572.079.150 R.C.S. Nanterre - S.A.S. social : 1, place Victorien Sardou - 92100 Nanterre - R.C.S. Nanterre - S.A.S. au capital de 26.610.050 € - 311.389.339 R.C.S. Nanterre - Siège social : 6 rue André Glot - 92290 Châtillon. Entreprises régies par le Code des Assurances

Pourquoi équiper vos clients avec le contrat Responsabilité des Dirigeants

Les décisions quotidiennes prises par un dirigeant peuvent engager sa responsabilité personnelle. Face à la judiciarisation de la vie des affaires et à l'augmentation, des textes de lois et des réglementations, la responsabilité personnelle des dirigeants est de plus en plus recherchée, en cas de faute commise dans le cadre de leur gestion.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- Plus de 5 000 poursuites personnelles par an.
- 10 chefs d'entreprise sont placés en garde à vue chaque jour, (source: l'Express – 25 juin 2013).

Et pourtant, près de 50% des PME ne sont pas couvertes en responsabilité civile des mandataires sociaux (source News-assurances.com – 24 juin 2014).

Un risque émergent : le risque social et la Responsabilité de l'Employeur

Parallèlement, le risque lié aux rapports sociaux prend de l'ampleur et les contentieux sur le sujet sont en augmentation en France.

Dans ce cas-là, en plus de la responsabilité personnelle du dirigeant, c'est la responsabilité de son entreprise qui peut être recherchée, au titre de la Responsabilité de l'Employeur.

Outre protéger son patrimoine personnel, le dirigeant se doit de protéger également les actifs de sa société contre ces risques.

La réponse apportée par AXA Entreprises

Face à ces risques, notre contrat d'assurance n'a pas pour vocation d'exonérer le chef d'entreprise de ses responsabilités, mais de l'accompagner dans la défense de ses intérêts.

Avec l'offre Responsabilité des Dirigeants, AXA offre aux dirigeants d'entreprises une protection :

- au titre de leur responsabilité personnelle liée à leur fonction (Contrat de base Responsabilité des Dirigeants).
- au titre de la responsabilité de leur entreprise en tant qu'employeur (option Responsabilité de l'Employeur)...

Tout cela au sein d'un seul et même contrat.

Le harcèlement et la discrimination sont des phénomènes en croissance. Les réclamations pour discrimination et harcèlement représentent 27% des 200 000 contentieux prud'homaux annuels et ils augmentent de plus de 20% par an.

Environ 3 actifs sur 10 déclarent avoir été victimes de discriminations au sein de leur environnement de travail (source IFOP 2012).

Pourtant, encore très peu d'entreprises ont conscience de la nécessité de s'assurer contre ces risques.